



## **AVIS DE PUBLICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour le shop à la piscine, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A352

Vianden le 23 septembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour le shop à la piscine, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A352

Vianden le 26 septembre 2025

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre

François Weyrich





Place Vic Abens  
Boîte Postale 10  
L-9401 VIANDEN

Tel: +352/83 48 21-1  
Fax: +352/83 48 26

E-mail: [secretariat@vianden.lu](mailto:secretariat@vianden.lu)  
[www.vianden.lu](http://www.vianden.lu)



## **AVIS DE PUBLICATION**

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 juillet 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour le shop à la piscine, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A352

Vianden le 23 septembre 2025  
Pour le Collège Echevinal  
Le Bourgmestre  
François Weyrich



## Ville de Vianden

## Finances communales

### Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 25/07/2025

**Référence** FC05-2025-A352

## APPROBATION

La délibération du 25 juillet 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 30 juillet 2025 relative à la fixation des tarifs pour le shop à la piscine (Point de l'ordre du jour : 06) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 22 septembre 2025

## Le Ministre des Affaires intérieures.

WILSON AND PARTNERS

Léon Gloden

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE VIANDEN**

**Séance publique du 25 juillet 2025**

**Date de la convocation publique: 17.07.25**

**Date de la convocation des conseillers: 17.07.25**

**Présents :** M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, Mme MARQUES CONSTANTINO Adélaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

**Absent(s):exc.:** M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José

**Absent(s):non exc.:**

**Point de l'ordre du jour: 06**

**Objet:** Fixation des tarifs pour le shop à la piscine

**Le Conseil Municipal**

Vu la proposition du collège échevinal de vendre des matériaux en relation avec la natation afin d'offrir une meilleure qualité de service aux visiteurs ;

Considérant que la recette inscrite sous 2/823/706090/99001 au budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025 s'élève au montant de 100.000,00 €,

Revu sa délibération du 11 décembre 2024 par laquelle le Conseil Communal a arrêté le budget de l'exercice 2025,

Considérant que le budget de l'exercice 2025 a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 15 janvier 2025,

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Décide à l'unanimité des voix

Les tarifs pour les produits seront les suivants :

Serviette de bains	25,00€
Lunettes de soleil	10.00€

Les recettes seront comptabilisées sous l'article 2/823/706090/99001 du budget ordinaire.

Prie

l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

*Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Vianden, le 29.07.25.  
Le Bourgmestre, Secrétaire,*

